

RÉESSAYER D ARRTER DE BOIRE

Par Ln83 Postée le 13/04/2023 22:03

Mon mari a arrêté de boire en septembre dernier suite à une crise .il avait été hospitalisé 2 jours, et avait un traitement a sa sortie.Il a repris depuis 3 mois. Il c'est renfermé sur lui même et n arrête pas de pleurer. Il n arrive plus a travailler ou a sortir. On dirai que la reprise de l alcool l a fait tombé en dépression.Il souhaite réessayer, mais ne veut pas être hospitalisé.et à peur des crises. Il voudrait reprendre son traitement mais son médecin généraliste est en vacance. Est il possible d aller au urgence par exemple pour avoir une ordonnance? Et peut il réessayer tous seul? N'y a t il pas des risque vu son etat actuel?

Mise en ligne le 18/04/2023

Bonjour,

Nous entendons que votre mari a arrêté de consommer de l'alcool pendant 5 mois. La reprise de ses consommations le met en grande souffrance puisqu'il ne cesse de pleurer et se renferme sur lui-même au point où il ne peut ni sortir ni aller travailler.

Nous imaginons à quel point cette situation doit être douloureuse, aussi bien pour vous que pour lui.

Lorsqu'une personne commence à aller vers une démarche d'arrêt de consommation, ce n'est malheureusement pas si simple et la rechute fait bien souvent partie du chemin. Le fait que votre mari pleure indique que pour lui, cette reprise présente déjà plus d'inconvénients que d'avantages et que, peut-être prend-il conscience que pendant ces quelques mois où il ne buvait pas d'alcool, sa vie était plus agréable.

Ce serait dommage qu'il se mette en échec et se dévalorise suite à cette reprise d'alcool. L'arrêt de 5 mois qu'il a su mettre en place est précieux : s'il a réussi pendant 5 mois cela veut dire qu'il a déjà déployé les ressources nécessaires et que par conséquent il pourra les réactiver quand il sera prêt. Nous entendons qu'il souhaite réessayer d'arrêter ses consommations. Cela indique que sa motivation est bien présente même si envisager un nouvel arrêt avec un éventuel risque de rechute peut lui faire peur.

Pour l'instant, votre mari ne souhaite pas de sevrage hospitalier et voudrait reprendre son traitement. Vous pouvez vous renseigner auprès du médecin de l'hôpital qui l'a accueilli en l'absence de votre médecin traitant, pour le renouvellement de l'ordonnance.

Sachez aussi qu'il existe des lieux spécialisés en addictologie, des CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Les CSAPA reçoivent les usagers d'alcool mais aussi leur entourage. Une équipe pluridisciplinaire spécifiquement formée à l'addictologie (médecins, infirmiers, psychologues...) reçoit sur rendez-vous, gratuitement et de manière confidentielle et bienveillante, pour des conseils, de l'écoute, du soutien, de l'aide au sevrage.

Nous ne pouvons qu'inviter votre mari à se faire aider le temps nécessaire de façon à ce qu'il puisse se refaire confiance et, avec l'aide de professionnels, définir quel est son objectif pour aller vers un mieux-être. Il se donnera ainsi toutes les chances de réussir, un sevrage mérite en effet d'être encadré sur le plan médical.

Si vous vous sentez en souffrance face à cette situation que vous vivez actuellement, vous pouvez également être reçue pour du soutien dans un CSAPA afin de ne pas rester seule. Comme nous ne connaissons pas votre localisation, nous vous joignons un lien vers la rubrique "adresses utiles" de notre site internet. Vous pourrez, grâce au moteur de recherches trouver le Centre de Soins le plus proche de votre domicile. . N'hésitez pas à les contacter pour un rendez-vous et/ou des renseignements.

Nous nous permettons aussi de vous glisser un article issu de notre site internet intitulé "reprise de consommation" qui pourra vous aider à comprendre et à dédramatiser le processus de rechute.

Si vous et/ou votre mari ressentez le besoin d'échanger et être soutenus, nos écoutants sont disponibles 7j/7, de manière bienveillante et anonyme par téléphone au 0980 980 930 (appel non surtaxé) de 8h à 2h du matin ou par tchat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements dans vos démarches,

Bien cordialement,

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service

Autres liens :

- reprise de consommation